



pl 4855
Dépôt: M.Jacques-Yves Henckes
19.12.2001

1

MOTION

La Chambre des Députés

- considérant qu'il importe de simplifier la fiscalité afin de la rendre plus transparente pour les citoyens contribuables
- considérant qu'il importe de créer une fiscalité socialement plus juste en favorisant le revenu disponible des revenus bas et moyen notamment par l'introduction de l'impôt négatif

invite le Gouvernement

- à élaborer un projet de loi portant réforme de l'imposition des personnes physiques en intégrant les propositions suivantes :

1. une seule classe d'impôt et abandon du système d'imposition collectif des époux
2. 3 tranches d'impôt de 0%, 20% et 38%
3. remplacement des frais d'obtention, minima forfaitaires et abattements par des crédits d'impôts égaux pour tous
4. paiement des crédits impôts en tant qu'impôt négatif en faveur des contribuables qui ne payent pas ou un peu d'impôt sur les revenus
5. pour les enfants : des crédits d'impôt et des allocations familiales imposables afin de maintenir constant le revenu d'un ménage avec enfant(s) par rapport à un ménage sans enfant(s)
6. un abattement fiscal équivalent au montant non-imposable actuel pour les ménages où l'un des époux ne travaille pas. Ce montant sera mis en compte à titre de revenu à la femme/homme au foyer
7. les familles monoparentales et les familles avec enfant(s) pourront choisir entre un abattement et un crédit d'impôt pouvant être payé en tant qu'impôt négatif.
8. suppression de l'imposition d'un revenu fictif à savoir la valeur locative de l'immeuble habité par le propriétaire

J. HENCKES

J. COLBUCIEN

G. GYSIEN

J. S. KOEPF

F. GREISEN